

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

PRESIDENCE

03 B.P. 7021 Ouagadougou 03

Tél : (226) 25-30-70-64/65

Fax : (226) 25-30-72-42



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 12 4 JUIN 2026

Communiqué n°2026-00122 /MESRI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en Master pour le compte du département des Sciences de la Terre de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR-SVT) - Session 2026-2027

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert au sein de l'UFR-SVT, au Département des Sciences de la Terre (ST), le recrutement d'étudiants en première année de Master au titre de l'année académique 2026-2027. Le nombre de places disponibles par master est réparti ainsi qu'il suit :

N°	Intitulé du Master	Nombre de places
1	Géoressources Spécialités : • Ressources en Eau • Sciences des Sols • Ressources Minérales	35
2	Environnement Minier Spécialité : Environnement et Gestion des Rejets Miniers	15
	Total	50

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature, toute personne titulaire d'une Licence en Sciences de la Terre pour toutes les options du Master Géoressources, d'une Licence en Sciences de la Terre ou en Sciences Environnementales pour le Master Environnement et Gestion des Rejets Miniers.

Les candidats seront présélectionnés en fonction du nombre de places disponibles pour chaque Master après examen de leur dossier. L'admission finale se fera à l'issue d'un entretien des candidats présélectionnés avec la commission de sélection prévue à cet effet.

2. DUREE DE LA FORMATION

La formation en Master dure quatre semestres universitaires (M1 = S1 & S2, M2 = S3 & S4). Les cours sont répartis par unités d'enseignement (UE).

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé de :

- une demande non timbrée, adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO et mentionnant clairement l'intitulé du Master sollicité et la spécialité ;
- un acte de naissance (original ou une photocopie certifiée conforme) ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae dûment daté et signé par le candidat ;
- les photocopies légalisées des diplômes universitaires à partir du baccalauréat et des relevés de notes de licence (L1, L2, L3) ;
- une lettre de motivation ;
- une autorisation d'inscription du supérieur hiérarchique pour les professionnels.

NB. : Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas examinés.

4. SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **27 juillet au 27 août 2026 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **Campusfaso** par **FASO AZERKA**. Les résultats définitifs seront communiqués au plus tard le **lundi 14 septembre 2026 par affichage à l'UFR-SVT**, sous réserve d'une authentification des diplômes obtenus en dehors de l'Université Joseph KI-ZERBO.

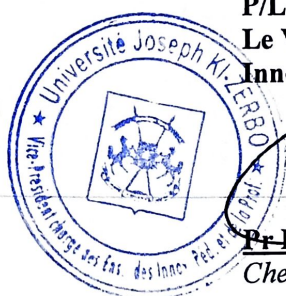
Les cours commenceront le **jeudi 1^{er} octobre 2026 à 8h à l'UFR-SVT**.

5. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE RECHERCHE *

Les candidats sélectionnés devront s'acquitter de frais d'inscription et de recherche répartis comme suit :

Statut	Ressortissants d'un pays de la zone UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA	
	Frais d'inscription	Frais de recherche	Frais d'inscription	Frais de recherche
Inscription sous régime particulier	50 000 FCFA/an	500 000 FCFA en M2	250 000 FCFA/an	500 000 FCFA en M2

***Les paiements des frais d'inscription et de formation sont soumis aux frais appliqués par la plateforme FASO AZERKA.**



P/Le Président et par délégation,
Le Vice-Président chargé des Enseignements, des
Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation

[Signature]

Pr Balé BAYALA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

Ampliation :
- large diffusion